

Formation professionnelle supérieure Sécurité au travail et prévention de la santé au poste de travail

Informations de l'association

Marc Truffer, Vice Président
Peter Schwander, Président

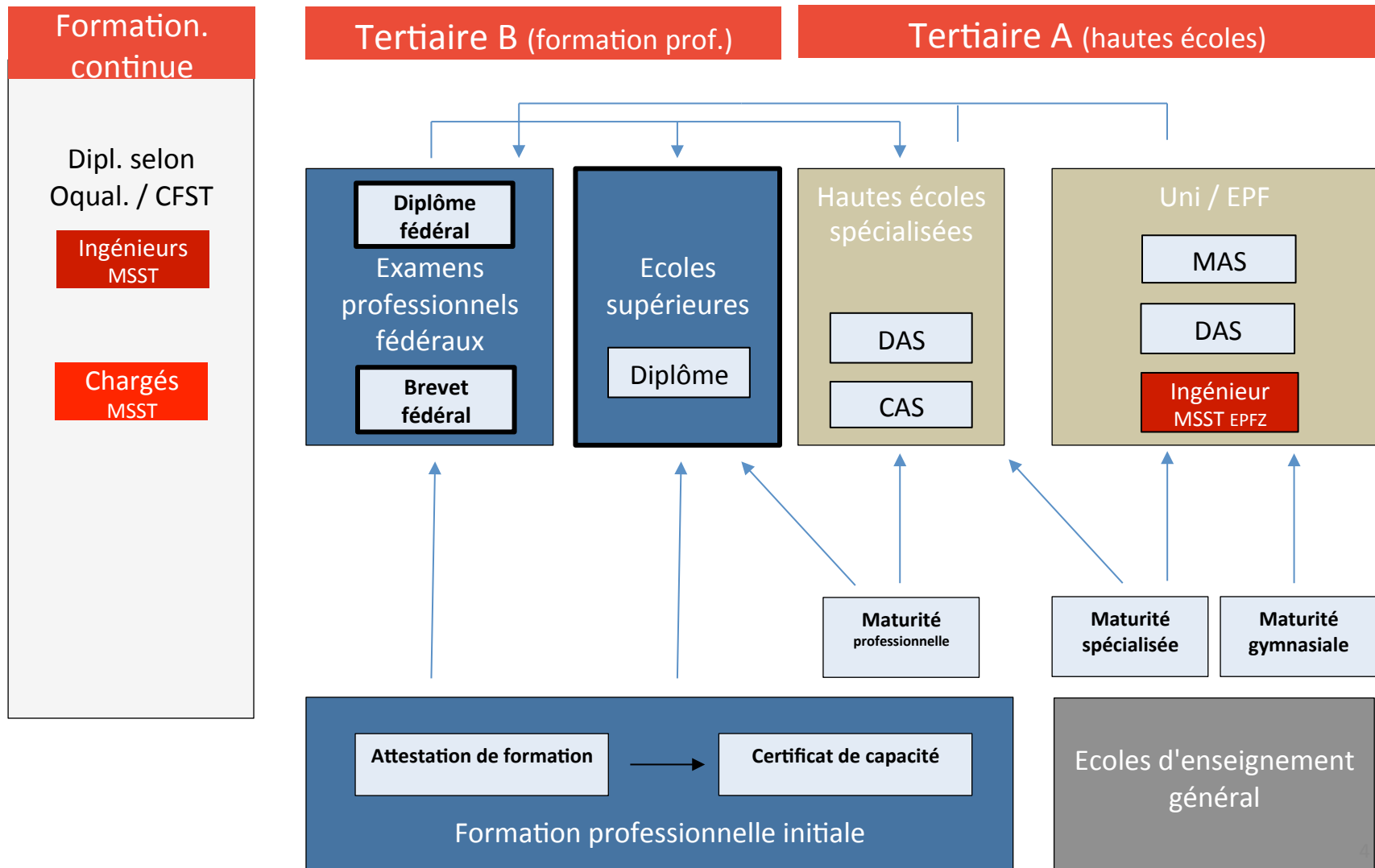
Contenu

- Historique
- Activité de l'association pour la formation professionnelle supérieur STPS
- Etat des travaux et les prochains pas
- Questions

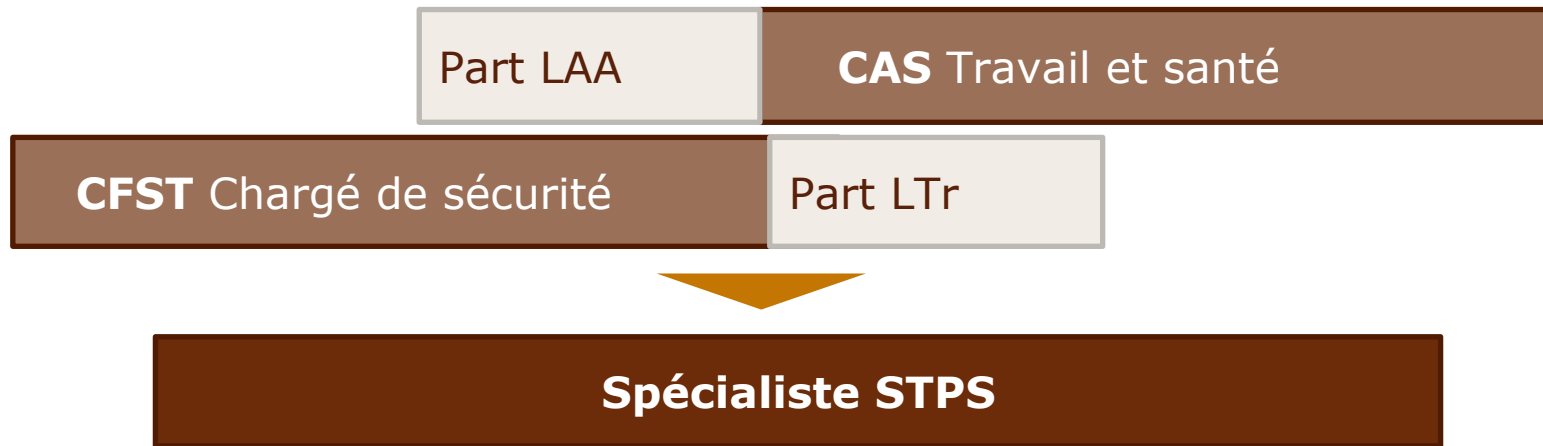
Historique

- **Projet de formation de l'inspection du travail**
 - Formation formelle pour la partie protection de la santé au poste de travail
- **Décisions de la CFST dès 2013 :**
 - Intégration des cours chargé de sécurité et ingénieur de sécurité dans le paysage formel suisse de la formation
 - Pour les chargés de sécurité viser un examen de brevet professionnel (07.2013)
 - Pour les ingénieurs de sécurité viser un examen de diplôme professionnel supérieur (10.2014)

Positionnement des futurs diplômes



Idée de base



Le nouveau examen professionnel doit se comprendre en tant que formation de base dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé au poste de travail, sur laquelle d'autres formations peuvent être proposées.

Procédure: Elaboration des bases 1



Enquête sur les exigences pratiques

- Workshop
 - Réunir des situations de travail et les facteurs de succès auprès de plus de **30 professionnels** expérimentés venant de toutes les régions
- Validation
 - Environ **270 participants** allemand/français
 - Répartition représentative selon taille d'entreprise, branche, région linguistique, organisation et activité
- Evaluation
 - Bon retour et bonne répartition
 - environ **1'100 commentaires**

Conclusions

- Les retours valident 4 profils d'activité proposés
 - Organe d'exécution de la Suva
 - Chargé de sécurité externe/ conseillers-ères
 - Préposé à la sécurité
 - Inspecteurs cantonaux
- Un approfondissement selon les branches ne se justifie pas
- Apparition de différences de contenu entre les préposés à la sécurité/conseillés d'un côté et les organes d'exécution d'un autre côté

Profil de compétence

- Catalogue des compétences nécessaires au candidat pour pouvoir traiter avec succès des situations professionnelles.
- Façon globale de considérer :
 - potentiel de réalisation pratique
 - savoir, compréhension
 - attitude, valeurs, motivation
 - réflexion

Exemple de compétences (extrait d'un module de base)

- Les spécialistes de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS) sont capables de tenir compte des bases et procédures légales pertinentes dans leur activité.
- ...de mettre en place un réseau stratégique durable avec divers partenaires et d'assurer sa pérennité sur le long terme.
- ... d'organiser et de diriger en connaissance de cause leur travail quotidien et les projets de faible envergure et d'assurer une exécution efficace des tâches prévues.

Procédure: Elaboration bases 2

Pas 1:

Concept modulaire

Pas 2:

Conception du système d'examens

Pas 3:

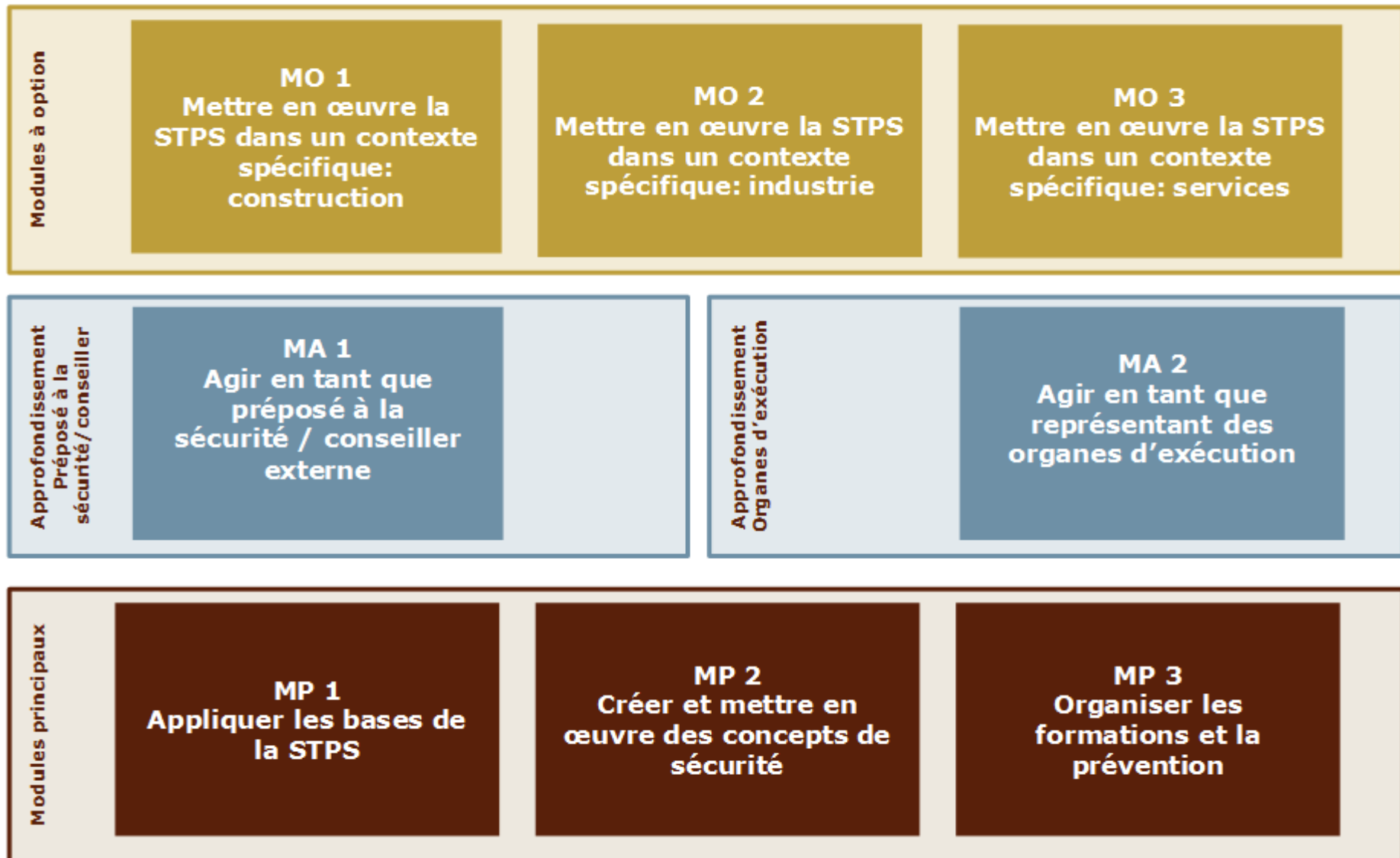
Règlement d'examen / directive

Pas 4:

Consultation interne du règlement d'examen / directive

Systematique d'examen

- Examen modulaire
 - Chaque module se termine avec un examen
 - Les examens de module évaluent les compétences techniques
 - Entraînement aux pratiques de l'examen final dans le cadre de chaque examen de module
- 5 modules
 - 3 principaux obligatoires
 - 1 choix sur deux offres d'approfondissement
 - 1 choix sur trois options de contexte



Systematique d'examen

- Examen final
 - L'examen final vérifie l'interconnexion des compétences des modules
 - Elaboration d'un système d'examen orienté compétence qui permet la vérification des diverses compétences

Examen partie 1

**Créer des concepts
de sécurité**

**Etude de cas
dirigée**
(Général)
(écrite)
120 min

Mini-Cas
(écrit)
60 min

**Examen partie 2
Agir profession-
nellement dans la
fonction**

**Etude de cas
dirigée**
(approfondi)
(écrite)
120 min

**Examen partie 3
Traiter des
situations
exigeantes**

**Incidents
critiques**

(oral)
30 min

**Examen partie 4
Savoir convaincre**

Présentation
[30 min de préparation
inclue]

(oral)
40 min

**Discussion
spécialisée**
(oral)
30 min

Principe de base

La formation et l'examen sont séparés dans les examens fédéraux.

L'association n'est responsable que de l'examen.

La structure des cours préparatoires, l'élaboration des modules et des examens de modules relève de l'institution de formation.

Règlement d'examen et directive

- Règlement d'examen (RE)
 - Défini le cadre juridique de l'examen
 - Validation par le SEFRI
- Directive d'examen (DE)
 - Explications du règlement d'examen
(en particulier l'administration, le système d'examen détaillé, le contenu des modules)
 - Validation par l'association STPS

Consultation RE et DE

- Proposée en ligne du 18.04 au 31.05.2016
- Allemand/Français
- Nombre de participants invités:
109 associations et organisations
- Retour obtenu par 38 organisations

- **Principaux résultats de la consultation:**
 - Retours positifs concernant le profil professionnel et le système d'examen
 - La structure modulaire est approuvée
 - L'intégration des différentes compétences (techniques, méthodiques, sociales et personnelles) est bien appréciée

- **Ajustements suite aux retours enregistrés:**
 - Mieux faire apparaître les aspects de protection de la santé
 - Contrôler la démarcation entre les modules à option et les modules d'approfondissement
 - Formulation plus ouverte des conditions d'admission
 - Prolongation du délai des dispositions transitoires
 - Accès au certificat fédéral sans examen en cas de formations obtenues couvrant la totalité du domaine de compétence

Mesures transitoires

- Pendant une durée de 8 ans, les possesseurs d'une formation de spécialiste MSST reconnue de **chargé de sécurité ou d'ingénieur de sécurité** au sens de l'ordonnance sur la formation des spécialistes peuvent se présenter à l'examen final sans devoir présenter de certificat d'examen de module.
- Les personnes possédant **en plus** le diplôme du **CAS Travail et santé** peuvent demandeur le titre sans examen pendant une durée de 5 ans.

Travaux en cours

- Soumission auprès du SEFRI du règlement d'examen (RE) et de la directive d'examen (DE)
- Développement des bases pour l'organisation des examens, création d'un pool d'experts et planifier la formation de ces experts
- Développement des diverses tâches d'examen

Planning provisoire des examens finaux

Année	2017	2018	2019
Allemand	"1 ^{er} examen"	X	X
Français		X	X
Italien			X

Dernières activités réalisées

- Mise en ligne de la page internet de l'institution www.diplome-stps.ch
- Séance d'information donnée à Berne pour les fournisseurs de formation (28.10.16)
- Réponses aux questions fréquentes (FAQ)

Plus d'information et réponses aux questions fréquentes sur : www.diplome-stps.ch

Association pour la formation professionnelle supérieure STPS



de fr

- Actualité
- News
- Association
- Examen professionnel
- Documents

Spécialiste de la sécurité au travail et protection de la santé STPS

L'association pour la formation professionnelle supérieure STPS a été fondée en 2013 et a pour but d'établir et de réaliser un examen professionnel fédéral dans le secteur de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

Une mise en consultation du règlement d'examen et de la directive élaborés par l'association a eu lieu en été 2016. Le règlement d'examen et sa directive sont soumis au Secrétariat de l'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI pour validation.

Verein höhere Berufsbildung ASGS
Association pour la formation professionnelle supérieure STPS
Associazione per la formazione professionale superiore SLPS

Merci pour votre attention

